

PRÉVENIR LES ACCIDENTS



LES IDÉES CLÉS

- Soulever les charges et porter avec le dos droit.
- Adapter les équipements pour le confort et la sécurité de l'apiculteur et de ses employés, s'il en a.



POURQUOI

Lumbago, sciatique, hernie discale, tassement vertébral... autant de maux de dos qui peuvent trouver leur cause dans de mauvaises positions de travail de l'apiculteur.

Il est important d'adopter les bons gestes et les bonnes postures et d'organiser le travail pour préserver son dos et sa santé.

Par ailleurs, lorsque l'apiculteur emploie du personnel, il est de sa responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et préserver la santé de ses employés.



DÉFINITION

Document unique : transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du travail.



GRANDS THÈMES ABORDÉS DANS CETTE FICHE

1. Adopter les bonnes postures pour soulever et porter les charges
2. Organiser le travail pour prévenir les accidents
3. Assurer la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation apicole



© J. Regnault

1. Adopter les bonnes postures pour soulever et porter les charges

- ✓ Apprendre à muscler son dos et à se détendre.
- ✓ Chercher à économiser les efforts.
- ✓ Analyser la situation avant de soulever une charge.
- ✓ S'aider autant que possible d'équipements de levage (grues de levage, diable, brouette...).
- ✓ Enlever les potentiels obstacles sur le parcours.
- ✓ Avoir une position stable et sûre.
- ✓ S'accroupir au plus près de la charge en s'orientant correctement.
- ✓ Saisir fermement la charge, si possible avec deux mains.
- ✓ Se servir de ses jambes et non des bras pour soulever la charge.
- ✓ Soulever et porter les charges avec le dos droit.
- ✓ Pendant le transport, garder la charge près de soi.
- ✓ Éviter les rotations.
- ✓ Fléchir les genoux et garder le dos droit pour poser la charge.



Astuce :

Porter des chaussures de sécurité pour manipuler des charges lourdes (fûts par exemple), voire pour le travail au rucher.



LA POSTURE POUR SOULEVER UNE CHARGE



Dos droit : bonne posture



Dos creux : mauvaise posture



Dos courbé : mauvaise posture

2. Organiser le travail pour prévenir les accidents

Dans le rucher :

- ✓ Disposer les ruches de façon à limiter le travail physique de l'apiculteur, tout en permettant un bon déplacement entre les ruches et un bon positionnement pour la pose et le retrait des hausses.
- ✓ Surélever les ruches pour faciliter les visites.

Dans les locaux :

- ✓ Adapter la hauteur des équipements à sa taille.
- ✓ Prévoir des locaux suffisamment grands pour permettre une circulation aisée du matériel.
- ✓ Agencer les équipements de façon à faciliter les déplacements de charges lourdes (hausses, fûts...).
- ✓ Éviter de concevoir une miellerie avec des marches.
- ✓ Installer un sol non glissant, antidérapant pour éviter les chutes.
- ✓ Travailler dans un local bien éclairé.
- ✓ Se former et former les opérateurs à la prévention des risques.



Consulter le site de la MSA (Protection sociale du monde agricole) : Améliorer votre santé et votre sécurité au travail sur <http://www.msa.fr>.

3. Assurer la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation apicole

- ✓ Évaluer les risques professionnels des salariés et intervenants sur l'exploitation.
- ✓ Transcrire cette évaluation dans un document unique et mettre en place des actions visant à diminuer ces risques.



La loi impose à l'apiculteur employant du personnel de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.



Astuce :

Pour toute information sur la prévention des risques professionnels notamment sur le document unique, contacter le conseiller prévention des risques du service Santé et sécurité au travail de votre MSA, qui accompagne tous les apiculteurs professionnels et cotisants solidaires.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1 et suivants du Code du travail (responsabilité de l'employeur vis à vis de la sécurité et de la santé de ses employés).



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les numéros renvoient aux références listées dans la fiche « Références bibliographiques » : 4 ; 168 ; 169 ; 170, 181.